



## Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire

Site Internet national: www.snpespjj-fsu.org Facebook: https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu Twitter: https://twitter.com/snpespjj

snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

## LE NAUFRAGE DE LA DIR PJJ IDF/OM CA SUFFIT!

Une DIR en sous-effectif, maltraitée et maltraitante, des conséquences néfastes pour l'ensemble des personnels et pour l'accompagnement des jeunes:

La DIR PJJ-IDF/OM représente un cinquième des personnels de la PJJ. Or, elle est sous dotée en personnels et en cadres administratif.ives ce qui impacte le quotidien des professionnel.les de toute l'inter-région.

La direction des ressources humaines nous donne les chiffres :

- un.e professionnelle au service des paies (Direction des ressources humaines) gère les dossiers de 300 personnels, par comparaison les DIR les mieux dotées disposent d'un.e professionnel.le administratif.ve pour moins de 100 personnels.
- Il en va de même pour d'autres missions, seulement trois professionnel.les composent le service GEPEC (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences) gérant le renouvellement de plus de 600 contractuel.les chaque année.

Pour le SNPES-PJJ/FSU IDF, la DIR IDF/OM doit être désormais dotée en moyens humains suffisants pour accomplir ses missions comme les autres DIR afin de permettre un meilleur traitement, plus rapide et plus humain de la situation de ses personnels. Mais également pour permettre un allègement de la charge de travail qui incombe aux personnels de la DIR.

Pour exemple: les personnels administratifs titulaires ou contractuels travaillant à la DIR doivent faire face à une surcharge de travail dès qu'il s'agit notamment de changements en terme de paie, ou de mise en paiement de primes. La conséquence est un décalage de plusieurs mois des versements attendus. Ainsi, au sein de la DIR IDF/OM, le CIA est arrivé sur la paie d'Octobre 2023 malgré les engagements de la centrale pour une mise en paiement pour l'été. De fait, il s'agit d'une réelle inégalité de traitement des professionnel.les à la PJJ.

Autres exemple : de nombreux professionnel.les contractuel.les ont reçu leur contrat seulement 15 jours avant la rentrée de septembre 2023. Cette situation RH crée de l'insécurité pour ces personnels qui n'ont aucune garantie concernant le renouvellement de leur contrat.

La surcharge de travail et le manque de formation découlant du turn-over des personnels de la DIR créent des insatisfactions, des tensions avec les autres professionnel.les de l'inter-région.

#### > Des conditions de travail indignes :

Le SNPES PJJ-FSU IDF/OM constate également que les conséquences vont au-delà du suivi quotidien des dossiers administratifs des professionnel.les, notamment dans le suivi des opérations immobilières. Dans ce domaine, notre constat est encore plus amer. S'il s'agit d'une compétence partagée entre la DIR et les domaines qui font appel à des prestataires de service amenant une bureaucratisation digne des 12 travaux d'Astérix, il n'en demeure pas moins que, la DIR est sous-dotée en personnel face à l'ampleur du bâti existant et de ses problématiques.

Ainsi l'UEMO de Pierrefitte-sur-Seine, l'UEMO systémique Paris Lafayette sont dans l'attente d'un déménagement depuis plus de 10 ans! L'UEMO de Sarcelles, l'UEMO d'Arnouville, l'UEMO et l'UEAJ de Courdimanche, la DT de Melun ... sont dans la file d'attente. Nous pourrions faire ainsi un inventaire à la Prévert concernant les structures en attente de travaux comme les UEHC de Bagneux, de Villiers-sur-Marne, d'Aubergenville, ou encore le STEI de Paris où les travaux avancent à vitesse d'escargot, alors qu'ils ont été programmées depuis plusieurs années.

Que dire aux professionnel.les de Sarcelles qui travaillent dans des locaux infestés de cafards, infiltrés par de la mélasse de détritus (couches, excréments...) qui s'accumulent sur le toit? Que dire aux professionnel.les d'Arnouville qui travaillent dans un environnement où l'eau est contaminée au plomb? Que dire aux professionnel.les d'Aubervilliers qui se retrouvent à 5 dans un bureau?

## Une DPJJ favorisant la précarité des personnels et l'instabilité des équipes éducatives:

Chaque année, nous subissons une mobilité négative, il y a moins de professionnel.les entrant que sortant.

Et chaque année, la DPJJ n'ouvre pas suffisamment de places aux sortant.es d'école! Les effectifs des promotions sont insuffisants, ceci d'autant plus qu'en cours de formation initiale les démissions des éducateur.trices se comptent par dizaines!

Et chaque année le Directeur Inter-régional verbalise « la région aurait pu absorber l'ensemble de la promotion d'éducateur.trices ». Cela met bien en exergue son impuissance! C'est comme cela que nous nous retrouvons avec 28% de

professionnel.les contractuel.les dans la précarité, sans véritable cursus de formation et possibilité de titularisation! Et voilà que des unités comme l'UEMO de Saint-Ouen se retrouve à plus de 80% de contractuel.les. Que dire des hébergements ? Que dire de l'EPM de Porcheville et des autres lieux privatifs de liberté ?

### Une inadéquation entre le plafond d'emploi, les normes et les missions :

Les missions dévolues à chaque corps ont été modifié.es et les tâches ont été augmenté.es de manière exponentielle si bien que les personnels subissent une pression et des injonctions constantes à faire de plus en plus dans un temps contraint. Cela crée de l'épuisement psychique pour les éducateur.trices, les psychologues, les assistantes de service social, en charge de l'accompagnement éducatif tout en étant présent.es aux audiences, remplissant les tableaux, les formulaires, les protocoles, en faisant des notes aux magistrat.es dans chaque mesure, en assumant, les permanences, les réunions, les commissions territoriales, les suivis des adolescent.es incarcéré.es, des adolescent.es placé.es...

Nous pouvons vous dire aujourd'hui qu'un.e éducateur.trice de milieu ouvert n'est plus en capacité de consacrer plus de 50 minutes en moyenne par mois à chaque adolescent.e, jeune majeur.e et leur famille.

Toujours en milieu ouvert, les psychologues et les assistant.es de service social sont condamné.es à se consacrer uniquement aux MJIE au détriment de l'ensemble de leurs missions.

Concernant la filière administrative, de la DIR en passant par les DT et les unités, pour les attaché.es, les secrétaires administratif.ves et les adjointes administratif.ves, nous assistons là-aussi à une augmentation de la charge de travail non compensée par l'ouverture de postes à la hauteur des besoins. Tout en étant par ailleurs exclu.es du CTI de manière totalement scandaleuse.

Les directeur.trices et les responsables d'unité éducative ont de moins en moins de temps pour être en soutien des équipes et des missions éducatives. A l'inverse, ils et elles sont de plus en plus assujetti.es quotidiennement à rendre compte de l'activité de leur service et de leurs unités à l'administration par le numérique à travers des tableaux, des compte-rendu dont nous interrogeons le sens. Il en va de même dans les directions territoriales pour les responsables des politiques institutionnelles.

Nous réclamons donc des moyens supplémentaires et un plan d'urgence pour la DIR-IDF/OM afin qu'elle soit dotée en nombre de professionnel.les nécessaires pour assumer la charge de travail et les personnels. Quand un tel déséquilibre se crée ce sont la santé de tous les personnels et les missions éducatives qui sont impactées.

Cette absence de prise en compte budgétaire par la direction de la PJJ conduit à faire de la DIR PJJ IDF/OM une administration sous-dotée par rapport aux besoins réels des territoires en terme d'infrastructure et d'effectifs. Le SNPES-PJJ/FSU IDF refuse de voir l'ensemble de ces professionnel.les encore subir les conséquences d'arbitrages budgétaires nationaux qui impactent la vie quotidienne de tous les personnels de l'inter-région et créent les conditions d'émergence de risques psycho-sociaux, de burn-out, de turn-over.

# Le SNPES-PJJ/FSU IDF-OM réclame :

- Le doublement des effectifs de la DIR
- Dans les Directions territoriales, une réelle mise en adéquation des effectifs en fonction des besoins
- Un plan de titularisation urgent des contractuel.les pour celles et ceux qui le souhaitent avec une formation adaptée
- Des propositions de poste aux futur.es sortant.es d'école équivalent à 100% des postes restées vacants à la mobilité, à l'issue du plan de titularisation des contractuel.les
- La baisse des normes de prise en charge des professionnel.les: 20 jeunes maximum par éducateur.trice en milieu ouvert,
- Pour les psychologues et les assistant.es de service social, un.e jeune est égale à une mesure plus particulièrement dans les MJIE
- Le doublement des postes de psychologue sur chaque unité de milieu ouvert

Et ce afin de remédier à l'état général de maltraitance faite à l'ensemble des personnels du territoire et aux conséquences néfastes que cela a sur la prise en charge des jeunes et de leurs familles.

Puisque le Directeur Inter-régional n'est pas en capacité de nous apporter des réponses satisfaisantes, c'est à la porte de la DPJJ et du Secrétariat Général que nous allons frapper.

